

-----

## Macro-déchets des plages Bilan actions 2010-2011

Depuis 2001, la collecte raisonnée des macrodéchets des plages est une démarche (projet n°22) de développement durable soutenue par le CG de la Manche, dans le cadre de la Charte de développement durable - reconnue " Agenda 21 » en 2009/2010 par le ministère en charge de l'environnement.

### Contexte :

Avec son trait de plages et de côtes de 350 km, le département de la Manche dispose d'un cadre exceptionnel qui constitue un milieu vivant dont l'entretien doit respecter la biodiversité qui y prospère. Par ailleurs, une partie du littoral de l'ouest du département est classée « Natura 2000 », du fait de la présence d'habitats écologiques d'intérêt européen : les lisses de haute-mer et la végétation des dunes. Ce littoral présente un intérêt plus particulier en matière d'avifaune notamment avec la présence du gravelot à collier interrompu qui dépend de la bonne qualité de l'ensemble du milieu littoral. A cette richesse faunistique s'ajoute celle de la flore, qu'il convient de préserver en maîtrisant les accumulations de macro-déchets sur la lisse de haute-mer et sur les herbues.

- **politique initiée en 2001-2002**, après le constat de la présence d'échouages réguliers de déchets, l'érosion plus ou moins marquée du littoral mais aussi pour tenir compte des divers enjeux autour de ce milieu (enjeu environnemental, enjeu professionnel, enjeu touristique),

- volonté de préserver le gravelot à collier interrompu (espèce protégée, dont la Bass-Normandie est le principal refuge) qui vit sur la lisse de mer (*les algues, milieu très riches en nourriture*) - nota : il existe un plan régional d'actions de préservation du gravelot (*voir le GONm et le conservatoire du littoral, basé à Caen*),

- volonté de lutter contre l'érosion, la lisse de mer joue un rôle important dans la fixation des dunes ou leur création (nota le nettoyage mécanique enlève du sable et déstabilise la plage et les dunes, accélérant l'érosion puisque ne permettant plus au sable de fixer via la lisse de mer),

### Historique des actions :

Depuis le lancement de cette opération en 2002 : la **communauté de communes de la Côte des Isles** est restée impliquée et poursuit cette action. Sur ce territoire, une étude scientifique poussée a été réalisée par le GRETIA (sur la faune, notamment des invertébrés), le GONM... ; cette étude a fait l'objet de publication dans des revues scientifiques (*données assez rares dans ce domaine - sans doute il sera nécessaire de refaire un point en 2011/2012 pour mesurer les éventuelles variations en termes de richesses faunistiques et floristiques*).

En 2005 : élaboration d'un guide départemental de la collecte raisonnée des macrodéchets des plages (*tjs d'actualité et disponible sur le site internet du CG*), avec des zones d'intervention définies pour toutes les communes littorales en fonction de la sensibilité du milieu ou de son usage .

Ainsi, 3 zones d'intervention ZIE, ZIS et ZIG : exceptionnelle (collecte exceptionnelle et obligatoirement manuelle), sélective (collecte à fréquence faible et impérativement manuelle) , globale (collecte régulière et partiellement manuelle). Il y a forcément une collecte après les marées d'équinoxe en mars et en septembre (cf. nettoyage des éventuelles accumulations de déchets). La période de nidification du gravelot (avril à juin) restreint fortement les interventions dans les secteurs où ils nichent (*souvent des zones Z.I.E*).

### Soutien financier :

Soutien du CG 50 les 3 premières années à hauteur de 20 % du coût de l'opération (*avec plafond aidé à 1000 €/km*) + soutien de 40 % par l'agence de l'eau seine Normandie. A l'issue de cet accompagnement, il faut noter que toutes les collectivités territoriales engagées poursuivent cette action de collecte raisonnée des macrodéchets des plages. A noter que dans pour les secteurs classés NATURA 2000, des fonds d'Etat peuvent financer ces opérations, dès lors que c'est inscrit dans le DOCOB.

## **Bilan pour 2010 : actions portées par des collectivités territoriales**

Le département de la Manche a soutenu financièrement des démarches coordonnées à l'échelle intercommunale des groupements de communes suivants :

*(9 sur 15 groupements littoraux les plus concernés et disposant de plages - dates de soutiens financiers par le CG et oui pour la poursuite de l'action)*

- **CC Côte des Isles** : début en 2002 et puis 2004-2006 / oui (*plages de Barneville-Carteret à Port-Bail - tél. 02.33.04.07.40.*) + St Lô d'Ourville : action 2011 de préservation de secteur de nidification par le GONm en 2011 – panneau d'alerte)
- **CC Sainte Mère Eglise** : 2004-2006 / oui (tél. 02.33.21.71.40.)
- **CC région de Montebourg** : 2005-2007 / oui (+ *mise en place de panneaux d'informations sur la « laisse de mer » en 2012 sur une/des plage(s)*) + intervention unique avec un âne.
- **Syndicat Plage de la Vanlée** (*communes de Coudeville, Bréhal et Bricqueville/mer*) : 2008-2010 / oui
- **CC Lessay** : 2008-2010 / oui (plages de Créances, Pirou... tél. 02.33.45.50.50.) + Anneville sur Mer : action 2011 de préservation de secteur de nidification par le GONm en 2011 – panneau d'alerte)
- **CC Sartilly-Porte de la Baie** : 2009-2011 (plages de Carolles, St Jean le Thomas... - tél. 02.33.79.38.60.) nota : intervention avec l'attelage de la baie
- **CC des Delles/commune de Bréville sur Mer** : 2009-2011
- **CC Saint Pierre Eglise** : 2009-2011 sur l'ensemble du littoral (tél. 02.33.23.19.55.)

### Autres situations/actions :

- **CC de Montmartin sur Mer** (en régie directe) : oui et selon les préconisations du guide,
- **CC des Pieux** (7 communes concernées et 11 km de plage – par ets privée) : oui et selon les préconisations du guide,
- **CC pays Granvillais** (en cours de décision 2012 ? - nettoyage mécanique, en régie directe, dans certaines plages ultra fréquentées + St Pair/mer : action 2011 de préservation de secteur de nidification par le GONm en 2011 – panneau d'alerte
- **CC de la Hague** : zones côtières avec peu de plages, un entretien est réalisé de façon ponctuelle (*information non connue sur la présence de Gravelots... point à voir avec le GONm*) + actions des communes, via des associations sportives (surf...).

### Structures intervenant :

Astre environnement  
OSE environnement  
STEVE  
association Ulysse en baie  
Hôpital Bon Sauveur  
Auto-entrepreneur (*secteur de Bréville sur Mer*)  
Hyppoclean (*St Martin de Bréhal / Olivier NICOLLE*)

Nota : cela ne veut pas dire que rien n'est fait sur les autres secteurs, les communes sont plus ou moins impliquées dans le nettoyage des plages, particulièrement pendant la période estivale, et, parfois, de façon non coordonnée ; ce guide a été envoyé à toutes les communautés de communes concernées ainsi qu'un document d'information/sensibilisation à toutes les communes du littoral de la Manche.

Il faut souligner que le Parc Naturel régional des Marais du cotentin et du bessin a également assuré la promotion de ce guide raisonné.

Pas forcément totalement inscrites dans la démarche, ces interventions sont, en général, assurées dans « l'esprit du guide » départemental de collecte raisonnées des macrodéchets des plages.

## **Bilan en chiffres 2010 (estimation) :**

environ 29 tonnes de déchets par an pour 150 km de littoral entretenu (*contre 25 tonnes en 2009 pour 85 km, dont plus de 50 % ont pour origine les professionnels*).

## **Bilan pour 2010 : actions portées par d'autres structures**

en dehors du soutien du conseil général de la Manche  
dans l'esprit du guide de collecte raisonnée des macrodéchets des plages ou non.

- Exemple 1 : depuis 2007, le **comité régional de la conchyliculture** met en place un programme d'opérations sur l'ensemble du littoral pour intervenir avec des professionnels en mars de chaque année (*passage après les grandes marées d'équinoxe*). Une plaquette spécifique a été construite pour cibler l'information vers les professionnels. Secteurs concernés : Donville-Bréville ; Bréhal-Bricqueville ; Lingreville-Hauteville/mer ; Agon-Coutainville ; Gouville-Blainville/mer ; Pirou ; Morsaline-St-Vaast ; Crasville-lestre ; Ste marie du Mont (+ d'autres communes du Calvados). Collecte d'environ 80-90 m3 de déchets.

- Exemple 2 : Secteur du Val de Saire  
(la CC n'a pas la compétence, chaque commune s'implique dans le nettoyage de son littoral – port de St Vaast, port de Barfleur, plage de Réville, Ile de Tatihou...).  
L'association ORCHIS tente de coordonner les actions sur les 8 communes littorales du secteur.

- Exemple 3 : secteur de Saint Malo de la Lande :  
action d'un « Centre Leclerc », dans le cadre du « Nettoyage de Printemps » sur la commune de Blainville/Mer + Agon-Coutainville : association « Mauna Kéa, « Nettoie ta plage » soutenue par la SAUR (150 bénévoles regroupés pour collecter 5 t. ! – a priori fortement exagérer, ou alors, avec beaucoup de laisse de mer, ce qui n'est pas recommandé !)  
A noter l'action 2011 de préservation de secteur de nidification par le GONm en 2011 – panneau d'alerte)

- Exemple 4 : action de Surfrider (*cf. initiatives Océanes*) sur les communes de la Hague, et actions de commune : Urville-Nacqueville avec son école de voile (en lien avec les compétitions de Surf).

- Exemple 5 : en 2012, « chantier bénévole de nettoyage du Havre de Surville » (CC de la Haye du Puits) : SYMEL, Conservatoire du Littoral, CPIE du Cotentin et CC de la Haye du Puits.

Certains centres Leclerc de l'agglomération Cherbourgeoise organise des nettoyage de plage, au gré des demandes de professeurs, associations sportives... pas de recensement fait à ce jour.

## **Retour d'expériences :**

Les collectivités apprécient cette action, cela permet de donner une bonne image de marque (*cf. vis à vis de touristes, mais qui parfois ont du mal à prendre en considération le rôle des lisses de mer*) et les professionnels s'impliquent également dans la démarche ; ainsi le comité régional de la conchyliculture a créé une plaquette spécifique de communication/sensibilisation à l'attention de ses adhérents. Des actions sont entreprises par les ports pour sensibiliser les plaisanciers à ne pas jeter en mer leurs déchets. Des associations diverses (*école, surfeurs, chasseurs...*) s'impliquent également en partenariat avec les groupements de communes ou les communes directement. Cela contribue à la préservation de la qualité de nos plages et réduit le nombre de déchets flottant, dérivant...

Cette action, novatrice à l'époque, est désormais copiée dans les départements environnants et a fait l'objet d'une présentation dans le cadre du colloque de l'association nationale des élus du littoral. Elle est inscrite dans les habitudes des collectivités locales et mérite cependant un soutien, tout particulièrement lors des changements d'équipes d'élus (*cf. perte de la connaissance de ces actions*).

Pour la mise en œuvre de ces actions, une « fiche descriptive » a été élaborée et se trouve adressée aux associations et autres souhaitant s'impliquer, accompagnée de la fiche "bilan de l'action".

Les autres informations dont le « guide » sont téléchargeables sur le site internet

<http://planete.manche.fr/collecte-raisonne-macro-dechet.asp> <<http://planete.manche.fr/collecte-raisonne-macro-dechet.asp>.

Cartographies de la Manche : <http://manche.fr/atlas-SIG-carte-environnement-paysages-manche.asp>